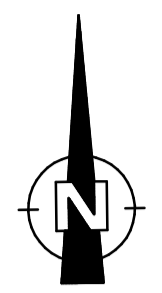


**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U)**



ECHELLE : 1/5000

**PLAN DE ZONAGE 1
secteur nord**

**APPROBATION
(MODIFICATION n°1)**

Vu pour être annexé
à la délibération du 05.07.2010

DELIBERATIONS	MODIFICATIONS	PHASES D'ETUDES
Date	Objet	Date
Prescription : 06.07.2004		
Arrêt du Projet : 25.02.2008		
Approbation : 01.02.2010		

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE :

U ZONES URBAINES Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

- Zone Ua : centre-ville
- Zone Ub : quartiers à dominante d'habitat collectif (et secteur Ud1)
- Zone Uc : quartier La Lieuse
- Zone Ud : quartiers à dominante d'habitat de faible densité (et secteurs Ud1, Ud2 et Ud23)
- Zone Uep : réserve pour des équipements publics (et secteurs Uep1, Uep2, Uep3)
- Zone Uip : hameaux anciens (et secteur Uip2)
- Zone Ui : réserve au parc d'activités de Chères (et secteurs Ui1, Ui2, Ui3, Ui4, Ui5)
- Zone Uj : dépôt pétrolier

AU ZONES A URBANISER Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

- Zone Au : urbanisable après modification du PLU
- Zone AuC : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble vocation habitat et équipements
- Zone AuU : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble (vocation activités économiques)
- Zone AuB : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble (vocation activités économiques)

A ZONES AGRICOLES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

- Zone Aa : inondable
- Zone A2 : secteur agricole de la ZPPAUP
- Zone A3 : secteur 23 de la ZPPAUP

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

- Zone Nc : maison de retraite
- Zone Nf : parc forestier
- Zone Nli : évolution du bâti existant (et sous-secteur Nli/a)
- Zone Np : protection de captages
- Zone Ns : zone naturelle d'intérêt scientifique (ZNIEFF)
- Zone Nt : risque technologique
- Zone Nz1 : secteur 1 de la ZPPAUP
- Zone Nz2 : secteur 2 de la ZPPAUP
- Zone Nz3 : secteur 3 de la ZPPAUP

ELEMENTS D'INFORMATION REPORTEES SUR LE ZONAGE :

- Limite de Zone
- - - - - Limite Communale
- Espaces verts à préserver ou aménager
- Espaces Boisés Classés
- ▲ Principe de desserte groupe
- ▲ Principes d'accès et de sortie
- ① Emplacement Réserve
- Bâtiment agricole abritant du bétail
- Limites zone C du PEB (reportées à titre indicatif)
- Limites zone D du PEB (reportées à titre indicatif)
- Bassins de rétention (existants et projetés)
- Périmètres de protection de captages
- CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (reportées à titre indicatif)
- Pipeline
- Gaz liquide

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- AU BENEFICE DE LA COMMUNE**
- ER 1 : élargissement rue centrale
 - ER 2 : élargissement rue des Glycines
 - ER 3 : élargissement de la voie communale (les Combes, la Lieuse)
 - ER 4 : élargissement rue des Goriots
 - ER 5 : rue des muguetts
 - ER 6 : aménagement espace public, circulation, stationnement (voir aménagement du centre)
 - ER 7 : élargissement voie communale (accès à la Rivoire)
 - ER 9 : Sécurisation carrefour RD124 et chemin de la Fully (secteur gare)
 - ER 10 : aménagement de la place de Montjoy

- AU BENEFICE DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**
- ER 11 : Elargissement RD124
 - ER 12 : aménagement du carrefour sur la RD76
 - ER 14 : Sécurisation des croisements sur la RD75

- AU BENEFICE DE L'ETAT**
- ER 13 : création de ligne voie ferrée

RECULS LE LONG DE CERTAINES VOIES

- largeur du domaine public (en mètres)
- recul imposé de part et d'autre de l'axe de la voie (en mètres)

le long de la RD1006 le long de la RD75 le long de la VP1, VP5 et RD124



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES :

La commune est concernée par plusieurs types de risques naturels et technologiques. Un certain nombre de documents sont à consulter :

Le PPRI de la Bourbre (approuvé par AP le 14.01.2008)
- cf. Article n° 6 du PLU

Autres risques naturels :
- cf. plans annexes du zonage n° 3.3b (carte des phénomènes naturels) et documents informatifs sur les risques naturels (pièce n° 7.2)

Certains secteurs sont indiqués :

- indice "M" : risque faible d'inondation
- indice "M" : risque moyen d'inondation
- indice "T" : risque faible de glissement de terrain
- indice "T" : risque faible de crue torrentielle

Risques technologiques :

- plans des servitudes (pièce n° 4.6)
- plan annexé du zonage n° 3.3a : canalisations de transport de matières dangereuses
- informations sur le risque d'effondrement minier (plan 3.3.c et pièce n° 7.4)

A noter qu'un PPRT est en cours d'élaboration.